



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de la réglementation et des élections

ARRÊTÉ

**Arrêté fixant le calendrier des quêtes
sur la voie publique de l'année 2025**

N° 71-2025-01-27-00002

LE PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu les articles L 2212-2 et L 2215-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique,

Vu le décret n°92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique,

Vu la circulaire n° INT/A/99/00225/C portant application des dispositions de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative notamment au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique et au rôle des préfetures dans la mise en œuvre du dispositif,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2024-12-27-00002 du 27 décembre 2024, fixant le calendrier des quêtes sur la voie publique de l'année 2025,

Vu l'avenant au calendrier des journées nationales de quête sur la voie publique de l'année 2025, transmis par le ministère de l'intérieur,

Vu l'information du 9 janvier 2025 précisant le nouveau calendrier des quêtes nationales,

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture,

A R R E T E

Article 1er- Le calendrier des appels à la générosité publique à l'échelon national pour l'année 2025 est modifié comme suit :

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
JANVIER		
Vendredi 24 au dimanche 26 janvier 2025 Avec quête tous les jours	Quête nationale pour la Journée mondiale des malades de la Lèpre	Fondation Raoul Follereau ----- Œuvres française de l'Ordre de Malte
FEVRIER		
Lundi 6 janvier au vendredi 7 février 2025 Avec quête le samedi 18 et le samedi 25 janvier	Campagne de solidarité pour le droit au départ en vacances	Jeunesse au Plein Air
Samedi 15 et dimanche 16 février 2025 Avec quête tous les jours	Quête annuelle	Foyer Notre-Dame des Sans Abris
MARS		
Lundi 10 au mardi 11 mars 2025 Avec quête tous les jours	Campagne du Bleuets de France <i>(Journée d'hommage aux victimes du terrorisme)</i>	Ordre national du Bleuets de France
Lundi 10 mars au dimanche 16 mars 2025 Avec quête tous les jours	Quête annuelle dans le cadre de la semaine nationale des personnes handicapées physiques	APF France Handicap
Samedi 15 au dimanche 23 mars 2025 Avec quête tous les jours	Collecte nationale en faveur de la recherche sur la maladie d'Alzheimer	Fondation Recherche Alzheimer
Lundi 10 au dimanche 16 mars Avec quête les samedi 15 et dimanche 16	Semaine nationale de lutte contre le cancer	Ligue nationale contre le cancer
Lundi 17 au lundi 31 mars 2025 Avec quête tous les jours	Sidaction multimédia 21, 22, 23/03 Animations régionales les autres jours	SIDACTION
AVRIL		
Lundi 28 avril au dimanche 4 mai 2025 Avec distribution d'affichettes et quête les 3 et 4 mai	Campagne en faveur de l'aide au départ en vacances des enfants et des jeunes	Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV)

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
MAI		
Jeudi 1 ^{er} au jeudi 8 mai 2025 Avec quête tous les jours	Campagne de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France (Commémoration de la victoire du 8 mai 1945)	Ordre national du Bleuet de France
Samedi 17 mai au dimanche 25 mai 2025 Avec quête tous les jours	Journées nationales de la Croix Rouge Française	Croix Rouge
JUIN		
Lundi 2 au samedi 7 juin 2025 Avec quête tous les jours	Journées nationales contre la leucémie	Association Cent pour sang la Vie
Dimanche 1 ^{er} au lundi 30 juin 2025 Collectes et actions locales susceptibles d'être menées tout au long du mois de juin	Journée mondiale de lutte contre la SLA le 21 juin 2025	ARSLA (association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique et autres maladies du motoneurone) – Tiers organisateurs au profit de l'ARSLA
Samedi 14 au dimanche 22 juin 2025 Avec quête tous les jours	Journée mondiale de lutte contre la faim	Terre solidaire
JUILLET		
Lundi 14 juillet 2025 Avec quête tous les jours	Campagne de l'Oeuvre Nationale du Bleuet de France	Ordre national du Bleuet de France
SEPTEMBRE		
Dimanche 14 au dimanche 21 septembre 2025 avec quête tous les jours	Journée mondiale d'Alzheimer le 21/09 (campagne nationale de sensibilisation du public à la maladie d'Alzheimer)	France Alzheimer
OCTOBRE		
Samedi 4 et dimanche 5 octobre 2025 avec quête tous les jours	Journée nationale des aveugles et malvoyants	CFPSAA
Samedi 11 et dimanche 12 octobre 2025 Avec quête tous les jours	Quête nationale de l'Ordre de Malte France	Oeuvres françaises de l'Ordre de Malte

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Lundi 6 au dimanche 12 octobre 2025 Avec quête tous les jours	Journées de solidarité des associations UNAPEI « Opération brioches »	UNAPEI
NOVEMBRE		
Jeudi 30 octobre au lundi 3 novembre 2025 Avec quête tous les jours	Quête annuelle	Le Souvenir Français
Mardi 4 au samedi 15 novembre 2025 Avec quête tous les jours	Campagne de l'Oeuvre nationale du Bleuet de France (Commémoration de l'Armistice de 1918)	Ordre national du Bleuet de France
Dimanche 9 au dimanche 16 novembre 2025 Avec quête tous les jours	Campagne nationale de lutte contre les maladies respiratoires	Fondation du Souffle
Samedi 15 et dimanche 16 novembre 2025 Avec quête tous les jours	Campagne nationale du Secours catholique	Secours catholique Caritas France

Article 2 – Les quêtes et ventes d'objets sans valeur marchande propre sur la voie publique ou dans les lieux publics sont interdites sur tout le territoire du département.

Article 3 – L'interdiction visée à l'article 2 n'est pas applicable aux organismes mentionnés, et pour les dates fixées, dans le calendrier annuel des journées nationales d'appel à la générosité publique ci-dessus, établi par le ministre de l'intérieur. Elle n'est pas non plus applicable aux organismes ayant fait l'objet d'un arrêté municipal ou préfectoral d'autorisation.

Article 4 – Les personnes habilitées à quêter, en vertu de l'article 3, doivent porter, d'une façon ostensible, une carte indiquant l'œuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête. Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée ; elle doit être visée par le préfet.

Article 5 – Mme la secrétaire générale de la préfecture, MM. les sous-préfets, Mmes et MM. les maires, M. le commandant du groupement de gendarmerie de Saône-et-Loire, M. le directeur départemental de la police nationale de Saône-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publicité au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à MACON, le **27 JAN. 2025**
LE PREFET,


Pour le préfet,
la secrétaire générale de la
préfecture de Saône-et-Loire

Agnès CHAVANON